



S. A. A. M
SYNDICAT AUTONOME ARDENNE METROPOLE
FA-FPT



L'Organisation syndicale
100% Autonome & Apolitique

Charleville Mézières le 26 janvier 2018

Compte-rendu Comité Technique « Ardenne Métropole »
du 25 Janvier 2018

SERVICE DES DECHETS :

Modification des circuits de collecte de « LA REGIE DE COLLECTE DES DECHETS » et changement du mode de gestion des hauts de quai pour les déchèteries de Savigny Pré et du Waridon à compter du 01/01/2018.

Le dossier qui nous est présenté est le même à la virgule près ! Que celui pour lequel nous avons déjà voté **CONTRE** à l'unanimité en décembre 2017

Collecte des déchets

Réorganisation des tournées : Points d'étape rapprochés, nous avons demandé des rencontres tous les mois, or, il nous est proposé **tous les trimestres**. Le directeur de la division est d'accord pour faire un point étape tous les mois à condition que « ces points soient constructifs comme la première réunion l'a été avec en amont la collecte des données nécessaires à la bonne marche des points étape ». La direction du pôle environnement souhaite que cela « ne tourne pas en réunionite ».

Nous tenons à préciser qu'il avait été convenu lors des négociations suite au préavis de grève de décembre, qu'il fallait lors de **ces réunions de travail, prioriser et orienter les thèmes vers la recherche d'un retour d'équipage à 3 et non à 2.**

A notre collègue du SDU-08 qui semblait agacée que le débat ne se résume en « un dialogue » entre élu-e-s & FA-FPT... Nous sommes tentés de lui dire que ce n'est pas le fruit du hasard mais dû à notre travail au quotidien sur le terrain et à l'intérêt que nous portons aux agents et à leurs conditions de travail !

PRIVATISATION DES QUAIS

Reclassement des agents : Malgré l'urgence la DCRH a su manier et gérer ce dossier avec humanité & efficacité !

- ✓ 1 agent reclassé au centre aquatique
- ✓ 1 agent reclassé au CTB (cellule petits travaux)
- ✓ Reste 1 agent (accident de travail) à reclasser

La privatisation des quais est actée (Société URBASER) ce dossier tout comme le premier n'ayant pas évolué d'un pouce bien évidemment ces positions n'ont pu modifier nos votes.

Vote : Contre à l'unanimité pour l'ensemble du dossier COLLECTE ET QUAIS

Nous avons interpellé les élus et le DGS afin que le poste vacant aux déchèteries de Lumes et Aiglemont soient rapidement pourvu par des agents **FONCTIONNAIRES** (conformément au statut de la F.P.T).

Désignation du poste (35h /semaine) :

- ☛ Gardien de déchèterie (Aiglemont + Lumes) & Agent de collecte divers
- ☛ Collecte en déchèterie : reprise des déchets spécifiques sur les 9 sites : batteries, pneus, tubes néons, radiographies, cartouches d'encre, capsules ... (prise de poste au Waridon et/ou Glaire).
- ☛ Collecte du verre : tournée auprès des restaurateurs Sedanais (prise de poste à Glaire)

Le DGS demande un inventaire des temps et jours d'ouverture des 2 sites. De plus, celui-ci envisagerait de faire gérer la halte fluviale de Lumes à l'agent qui serait à la déchèterie !

Mais bien sûr... Pourquoi pas gérer la station d'épuration à proximité voire vendre des tickets de train sur le temps restant...

Cette réaction démontre à quel point notre DGS méconnaît le métier d'agent en déchetterie !!!